

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026- 131

DECISION MUNICIPALE

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ATOUTS VILLE ECOLE LAMARTINE ACMSH 7-12 ANS

3.5- Actes de gestion du domaine public

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **8 avril 2026** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité pour l'association **Atouts Ville** de disposer de locaux adaptés pour la bonne organisation de son activité sociale d'**Accueil Collectif de Mineurs Sans Hébergement (ACMSH)** pour les enfants de **7 à 12 ans**,

Considérant la possibilité de mettre à disposition des structures scolaires de la commune durant l'été,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention d'occupation du domaine public avec l'association **Atouts Ville** pour mettre à disposition, excepté les 14 juillet et 15 août 2026, les locaux de **l'école Lamartine du 09 juillet (10 h 00) au 21 août 2026 (10 h 00)**, pour l'organisation des activités d'ACMSH pour les enfants de **7 à 12 ans**.

Article 2 : La convention est consentie à titre gratuit selon le planning d'occupation des salles géré par la Direction de l'Education et dans les conditions précisées dans la convention.

Article 3 : La présente décision sera :

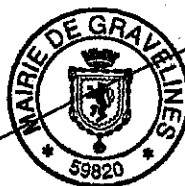
- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **30 JUIN 2026**
Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **30 JUIN 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **30 JUIN 2026**



Bertrand RINGOT